USPA
Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

LE DOCUMENTAIRE FACE AUX DÉFIS DU STREAMING FIRST

Mardi 23 juin 2026

sunny side of the doc

Le documentaire, un écosystème fragile

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

525 entreprises aidées par le CNC en documentaire
dont 83% aidées au seul titre du documentaire

66 sociétés ont produit 50% des heures aidées
51% des sociétés ont produit moins de 2 heures

2025

Source : CNC

7 500 salariés / -6% par rapport à 2023
Les permanents représentent 14% des effectifs, les intermittents 81%

2024

85 M€ de masse salariale / -3% par rapport à 2023
CDDU : -7% depuis 2022

Source : Audiens – L'emploi dans le secteur de la production de films documentaires (données Groupe Expert)

Part des femmes : on avance

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

GROUPE EXPERT

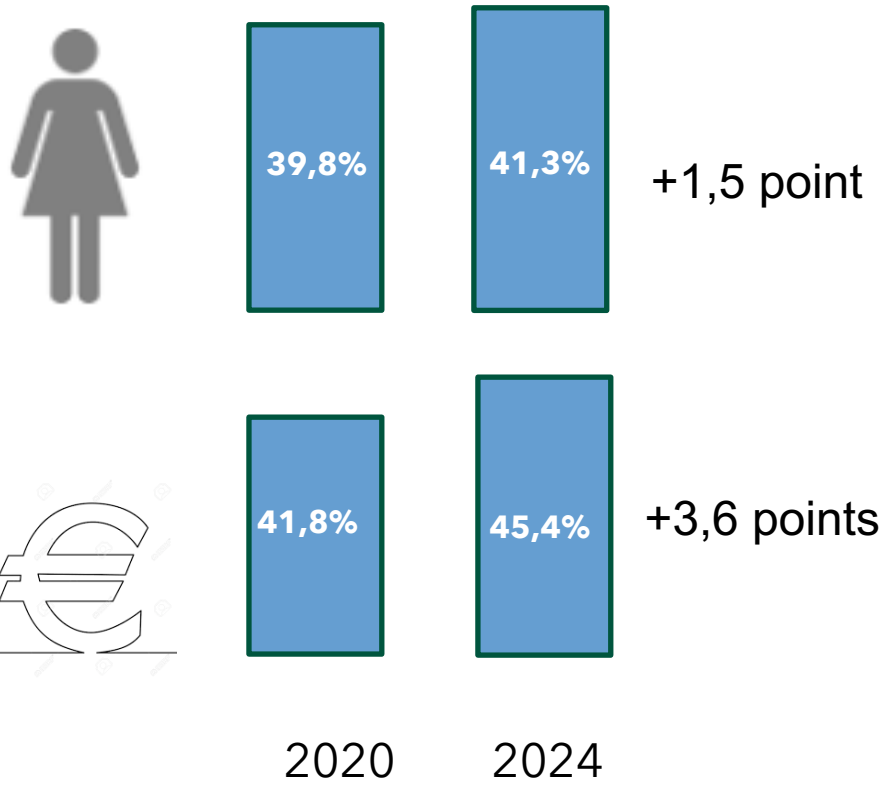

Source : L'emploi dans le secteur de la production de films documentaires Audiens – janvier 2025

La part de femmes continue de progresser au-delà des 40% dans les équipes de réalisation et d'écriture de documentaires audiovisuels

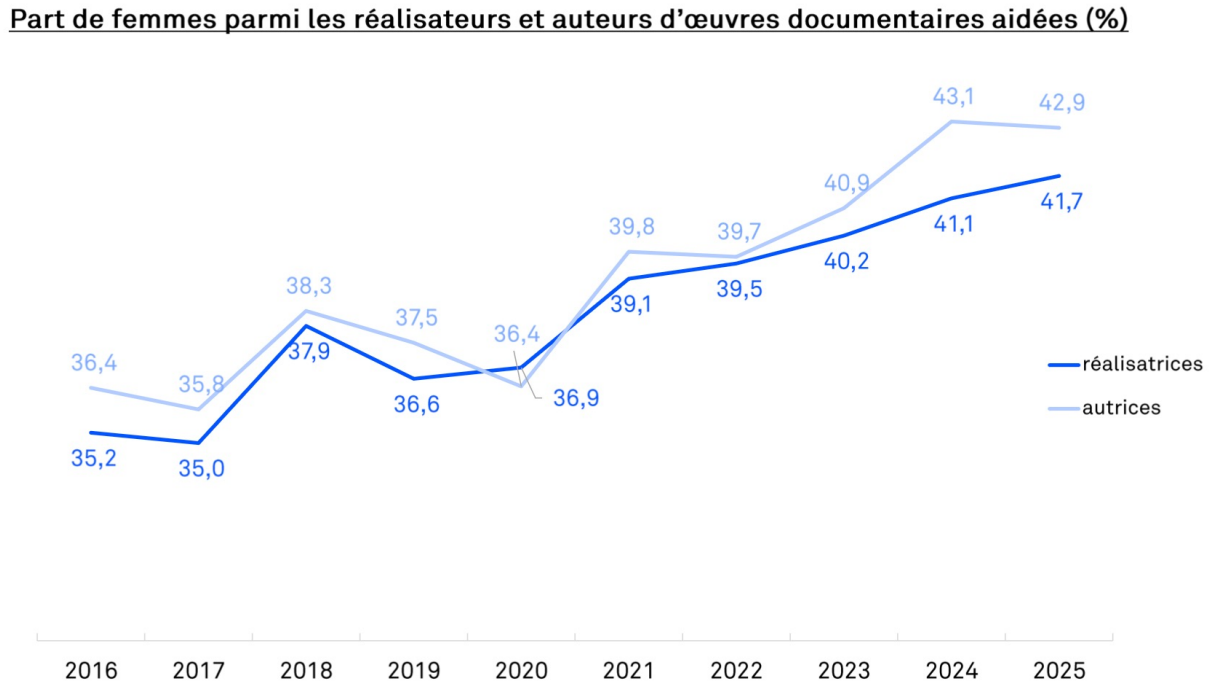

Près de 34% des heures aidées strictement écrites et réalisées par des femmes

Œuvres audiovisuelles documentaire (AD 2024) :
32,5% de cheffes de poste (32,7% en 2023)

Source : CNC

Un monde qui bascule vers le non linéaire

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

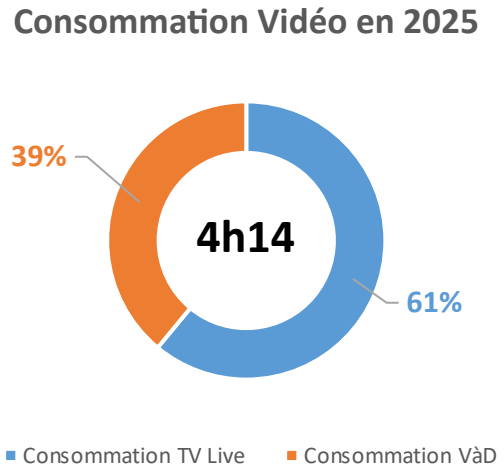

+8 points pour la consommation à la demande en 3 ans

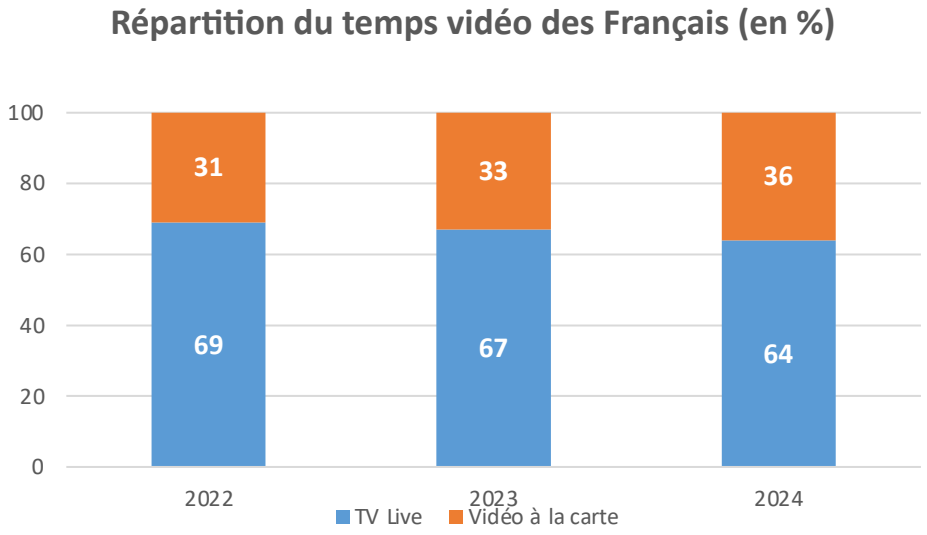

Vidéo à la carte = BVOD, SVOD, Vidéo en ligne

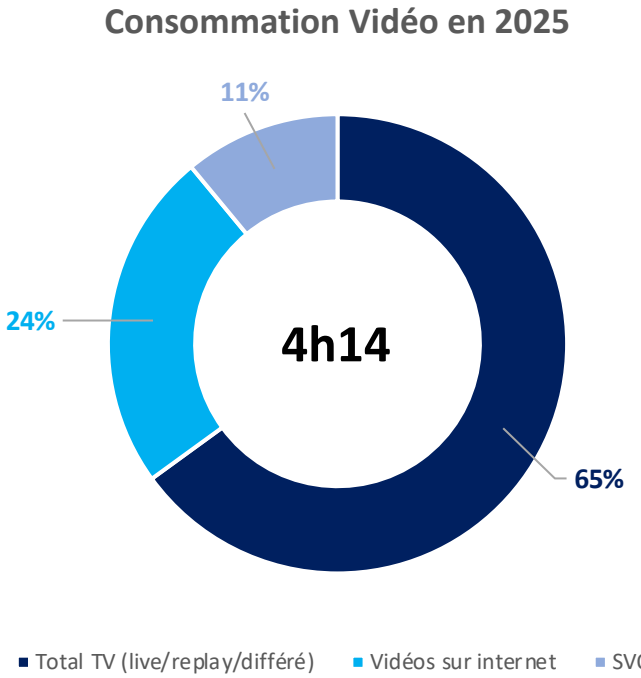

- ✓ **En moyenne, 1 heure de vidéo sur internet par jour**
- ✓ Et plus de 2 heures sur le segment 15-24 ans

- ✓ **Le Total TV a perdu 15 points depuis 2019**

Source : Médiamétrie

Un volume de production qui se tasse

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

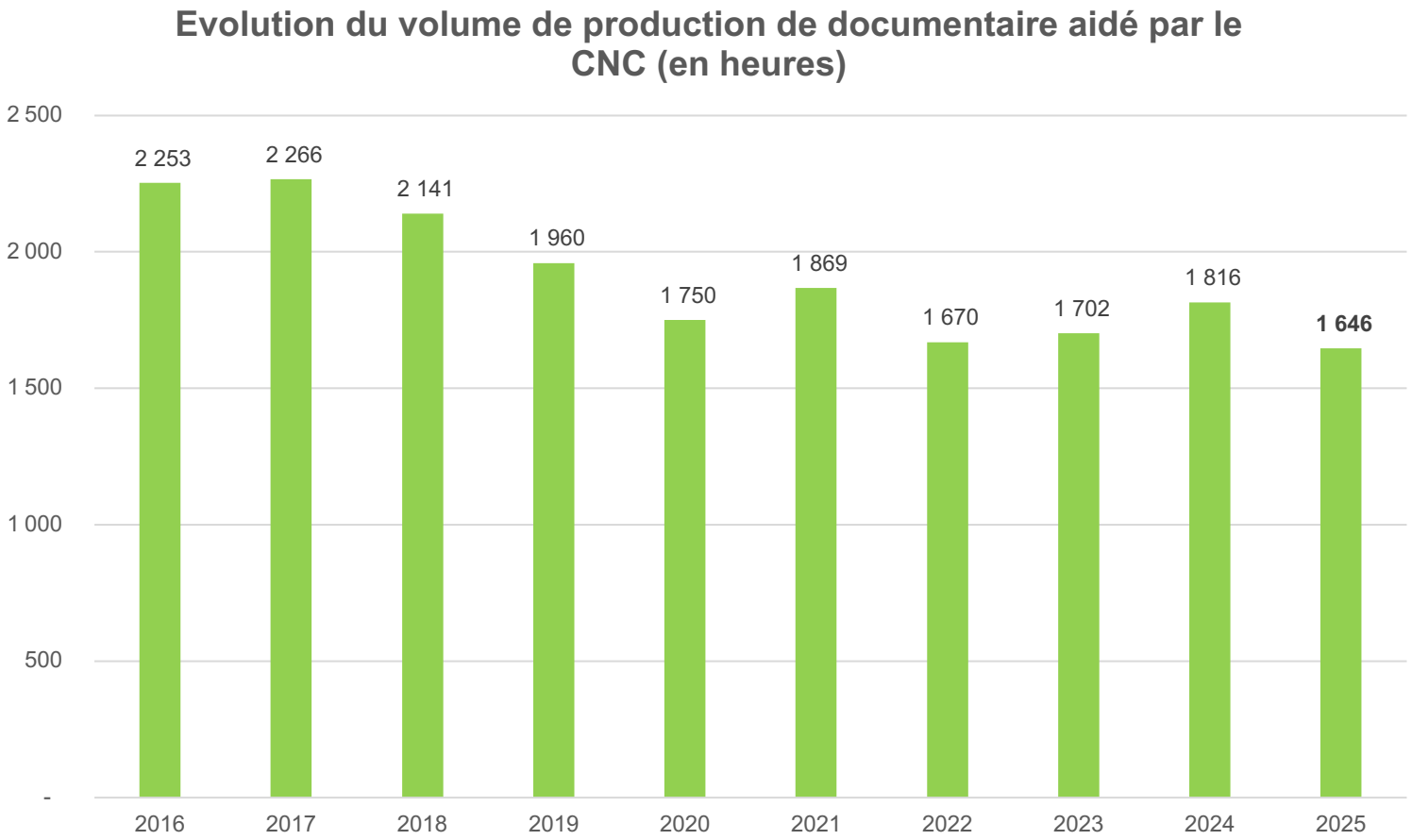

- Coût horaire moyen à 218 K€ : +21% en dix ans
- Part des éditeurs stable à 45% des devis (en baisse de plus de 5 points en dix ans)
  - 98 K€ d'apport horaire vs. 102,2 K€ en 2024
  - Aucune œuvre aidée préfinancée par les SMAD étrangers en 2025
- Part du CNC stable à 19% des devis à 41 K€ apport horaire
- Apport producteur (= risque) au plus haut 18,9% vs. 19,1% en 2024

Le niveau le plus faible des dix dernières années et depuis la Covid-19 (-9,4% vs. 2024)

Source : CNC

Tous les éditeurs historiques à la baisse

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

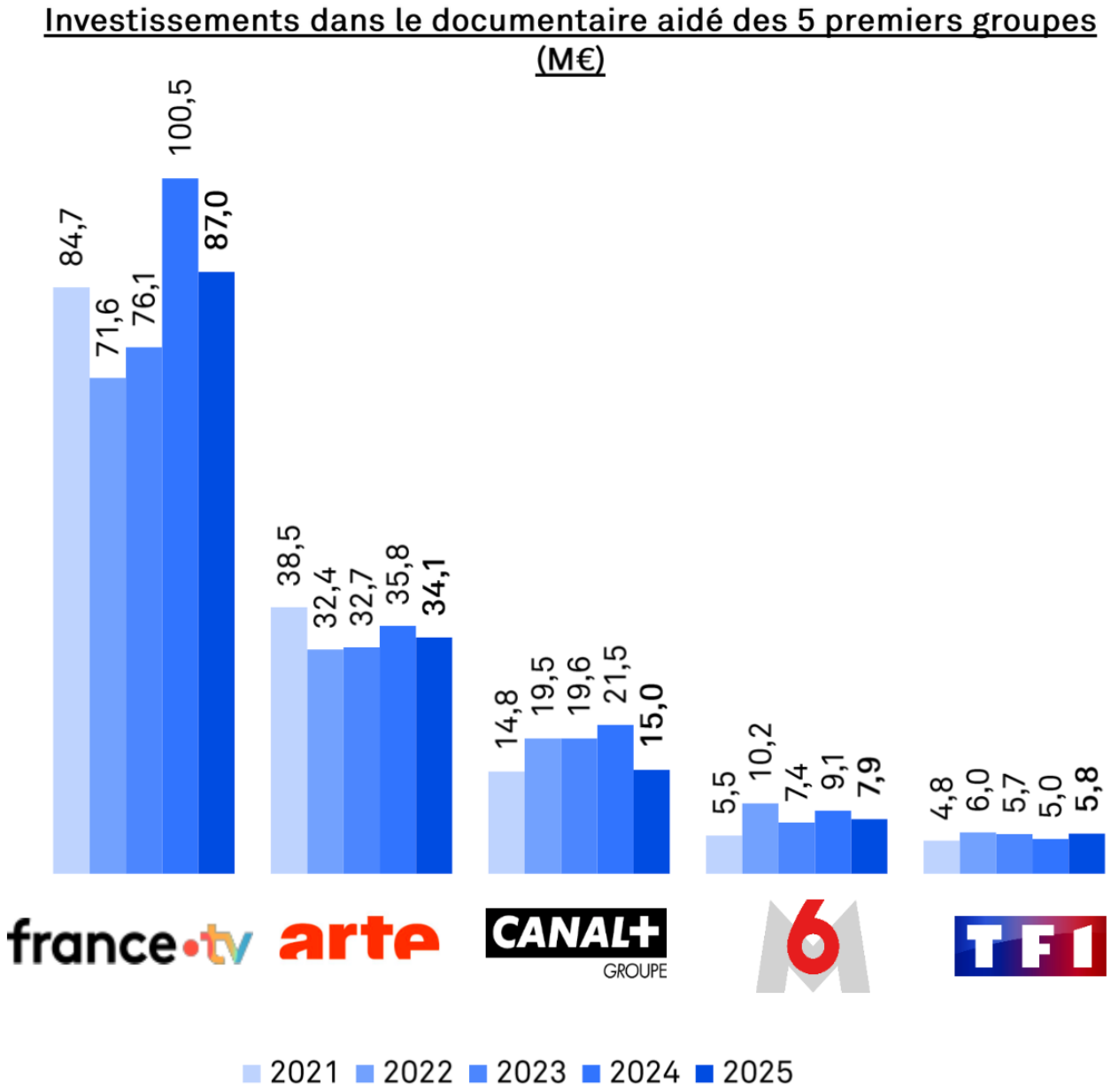

France Télévisions :
Une baisse de 13 M€ en 2025

Mais un investissement total qui se maintient au-delà de la moyenne des 7 dernières années : 83 M€

Canal+ :
Un recul de 30%
des investissements du groupe

Source : CNC

Deux nouveaux entrants

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Arcom

3 000 heures de documentaire par an dont au moins 350 heures entre 18h et 23h et au moins 200 heures dont la diffusion débute entre 20h et 22h

1 300 heures de documentaire et de magazine d'images par an

Dès 2025, 14 heures dont 13 heures en tant que 1er diffuseur pour un investissement total de 0,8 M€

Source : Bilan production audiovisuelle aidée par le CNC 2025 / Arcom

Deux chaînes documentaires menacées

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

HISTOIRE TV

Ushuaïa TV

2024

+ 4 M€ investis dans la production inédite et en rachats de catalogue d'œuvres documentaire

1 178 œuvres unitaires réalisées par 441 autrices et auteurs ont été diffusées sur Ushuaïa TV et 284 œuvres unitaires réalisées par 309 autrices et auteurs sur Histoire TV. Au total, plus de 700 créateurs de documentaires ont contribué aux films exposés sur ces deux chaînes

En 2025, **baisse de 25%** des investissements des chaînes payantes dans le documentaire aidé par le CNC

Source : CNC / SCAM

RMC Découverte : l'échéance 2027

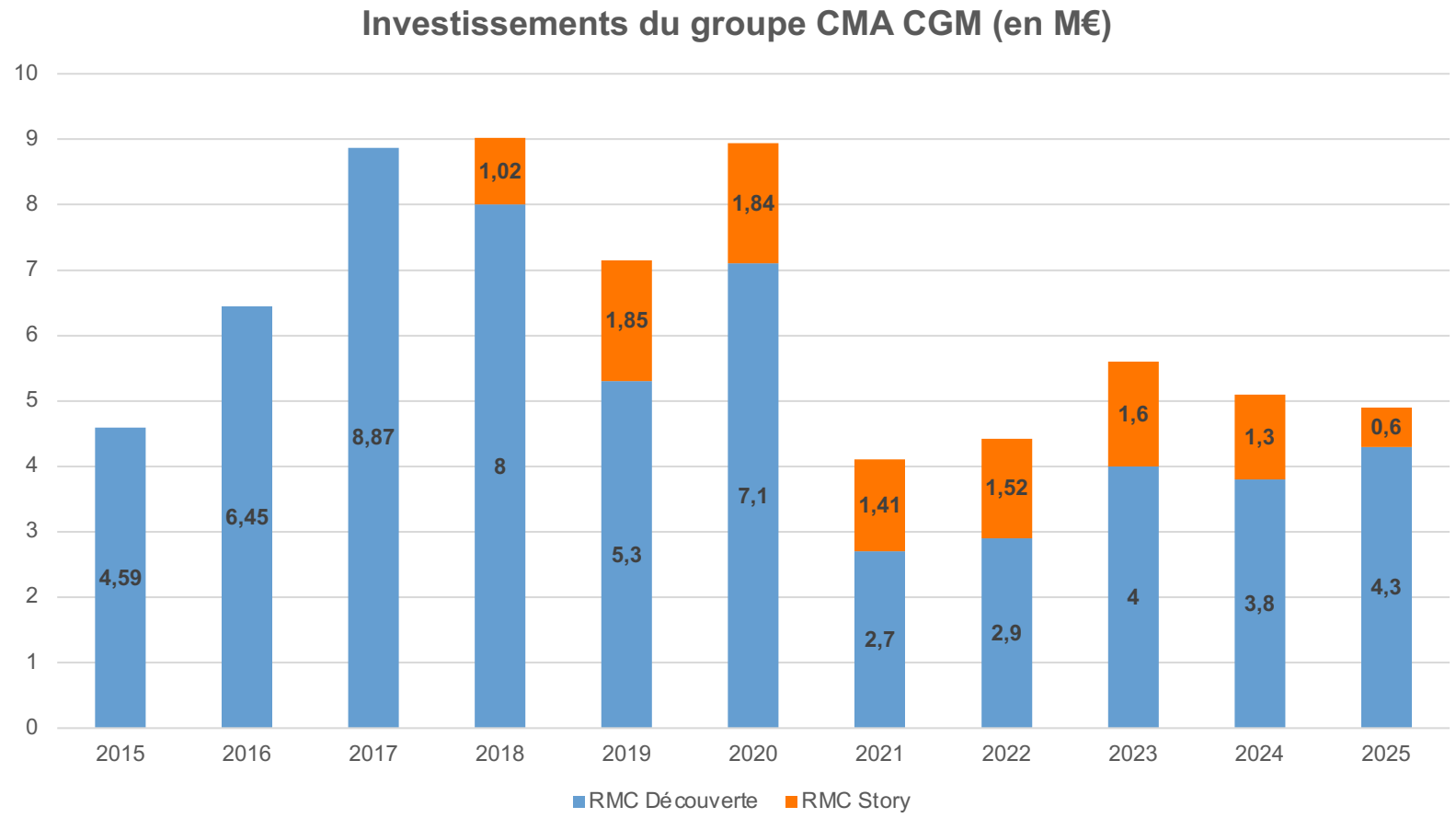

Source : CNC / Arcom

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Arcom

Obligation de diffusion : 5 255 heures à compter de 2023

5 513 heures en 2024 selon l'ARCOM (+1,5%)

Recours gracieux de l'USPA et du SPI sur les obligations de diffusion 2024

RMC production

Deuxième producteur de documentaire aidée par le CNC en 2025

Un marché international qui se durcit

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

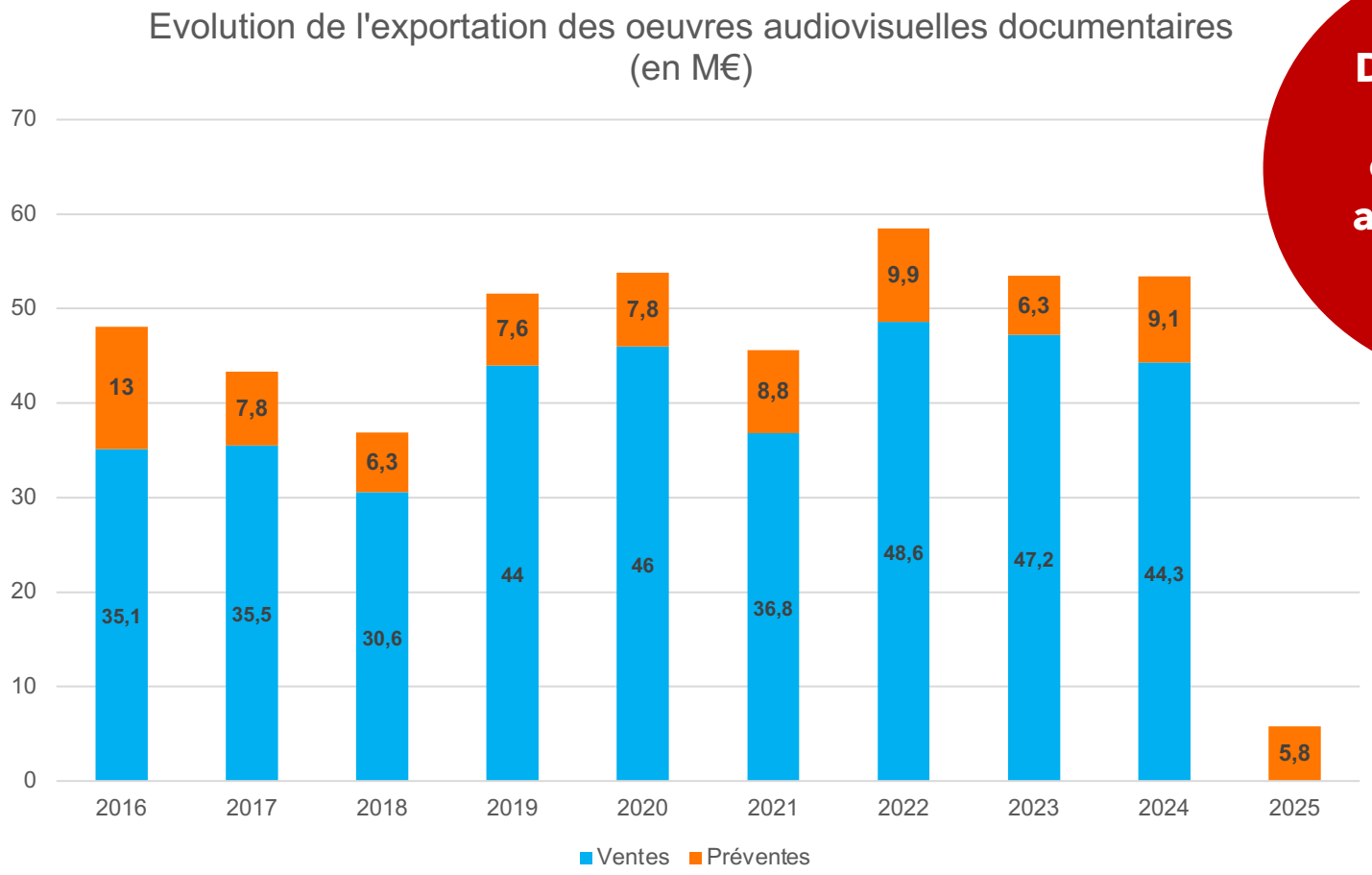

Documentaire : 21% des exportations audiovisuelles françaises

5ème année à plus de 50 M€ de recettes à l'exportation.

Seulement 20% des heures aidées ont un financement étranger en 2025.

Un retrait des préventes étrangères en 2025 à 5,8 M€ (-36%)

Des ventes qui se font de plus en plus tardivement avec une baisse des prix de vente unitaire

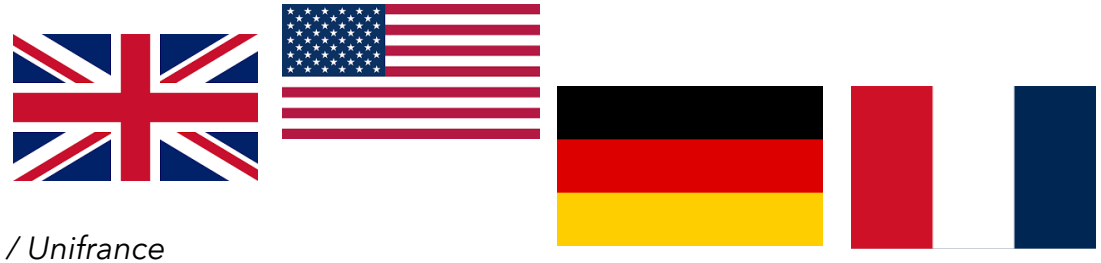

La production française figure à la 4ème place sur les services VàDA à l'étranger

Source : CNC / Unifrance

Décret SMAD : bilan Arcom

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Arcom

Investissement production audiovisuelle 2024
1167 M€ / +1% vs 2023

Doc = 6%
des inv. SMAD

6 œuvres
15 heures

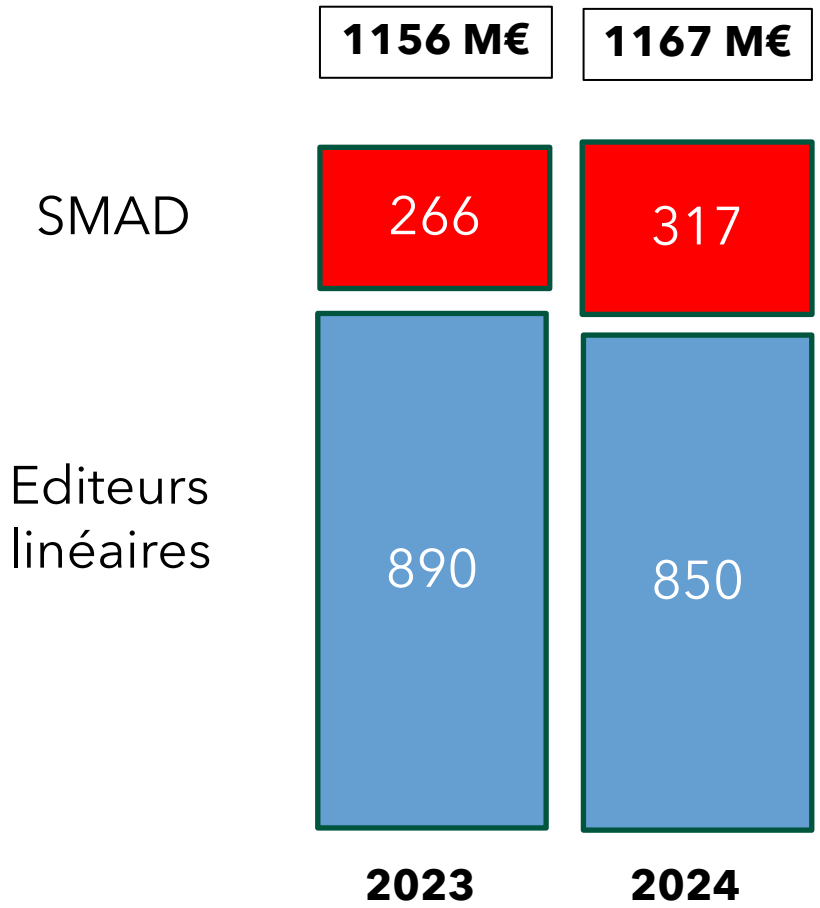

Documentaire
19 M€
(+12%)

Inédits : 18 M€

Achats : 1 M€

Documentaire
185 M€
(-3%)
hors documentaires FTV régionaux et ultra marins

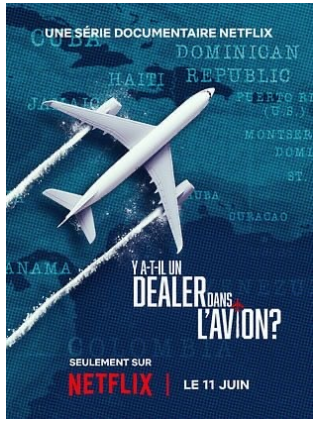

Source : Arcom

Modification du décret SMAD

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande est entré en vigueur le 1er juillet 2021.

Il a été modifié par le décret n°2025-1421 du 30 décembre 2025 :

- **Une clause de diversité fixée à 20% des investissements de la plateforme dans le documentaire, l'animation et/ou le SV avec une montée en charge (12% la première année, 16% la seconde et 20% à compter de la troisième année) ;**
- **avec un respect de la part inédite de chaque plateforme pour les différents genres visés au titre de cette clause de diversité ;**
- **et pour les œuvres d'animation, abattement de 25% de l'investissement quand la plateforme prend des droits monde (extension du dispositif cinéma).**

Entrée en vigueur dès le terme des accords interprofessionnels en cours.
Pour les accords qui arrivent à échéance fin 2026, le taux de diversité sera de 16% à compter de 2027 et pour ceux qui arrivent à échéance fin 2027, le taux sera de 20% à compter de 2028.

7 acteurs concernés

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

prime video — 5% OAV

NETFLIX — 5% OAV

crunchyroll

Échéance fin 2026

HBO max

Paramount+

Disney+ — 5% OAV

tv+ — 8% OAV

Échéance fin 2027

prime video : le 1er acte de ce processus de renégociation

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Arcom

Renégociation de l'assiette avec un avenant à la convention de Prime Video adopté lors de la réunion plénière du 6 mai 2026 avec définition d'un MG d'investissement dans création audiovisuelle et cinématographique :

- de **90 M€** si la plateforme ne propose pas au moins une œuvre cinématographique moins de 12 mois après sa sortie salles (soit l'équivalent de 20% de son chiffre d'affaires) ; → **72 M€ pour l'audiovisuel**, **18 M€ pour le cinéma**
- ou de **110 M€** si la plateforme propose au moins une œuvre cinématographique moins de 12 mois après sa sortie salles (soit l'équivalent de 25% de son chiffre d'affaires) ; → **77 M€ pour l'audiovisuel**, **33 M€ pour le cinéma**
- indexation de ces MG sur la croissance du CA de Prime Video.

vs 40 M€ dans la convention de décembre 2021

prime video veut remonter dans la chronologie des médias et avoir une fenêtre à 9 mois pour mieux exposer les films MGM et ses films français

SMAD : un impact industriel limité

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Investissements en production audiovisuelles pris en compte au titre des obligations en 2024 (en M€)

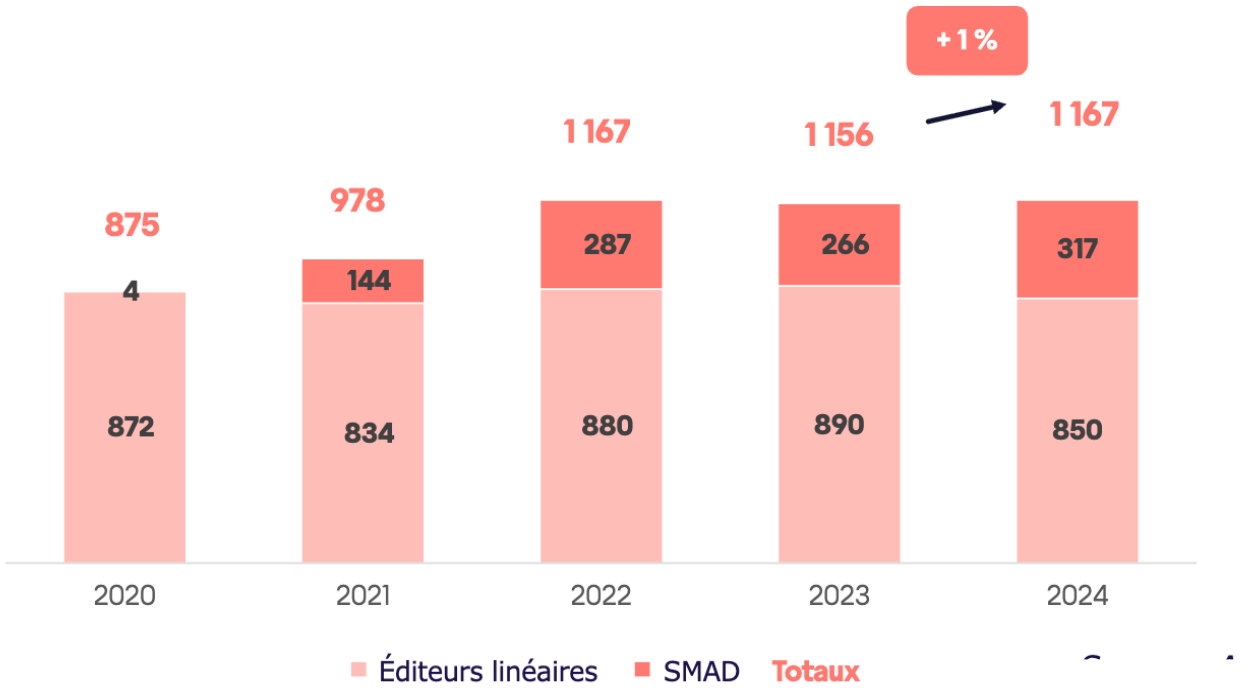

SMAD : 262 M€ dans la production inédite en 2024
= **43 œuvres** pour 144 heures

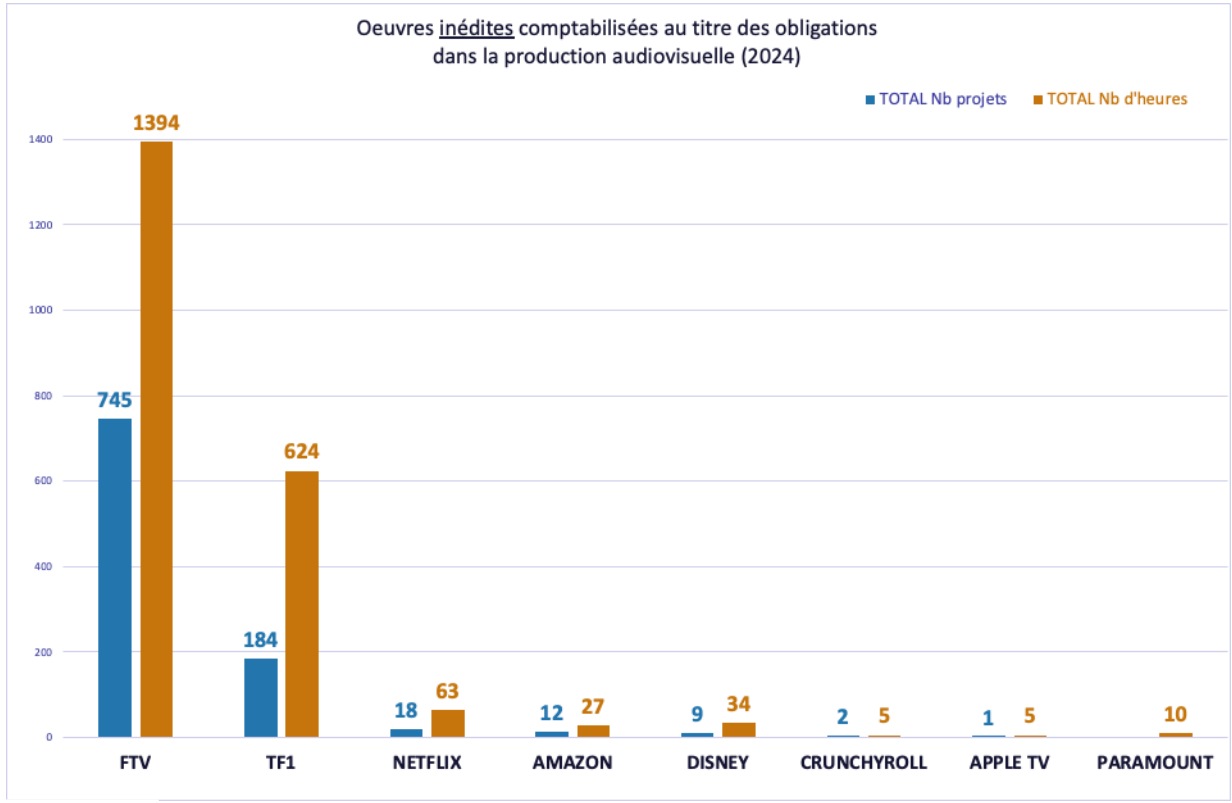

FTV : 376 M€ dans la production inédite en 2024
= **745 œuvres** pour 1394 heures

Source : Arcom

france•tv : 40% de l'investissement dans le documentaire

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Répartition des dépenses déclarées dans **le documentaire** (en M€ et %)

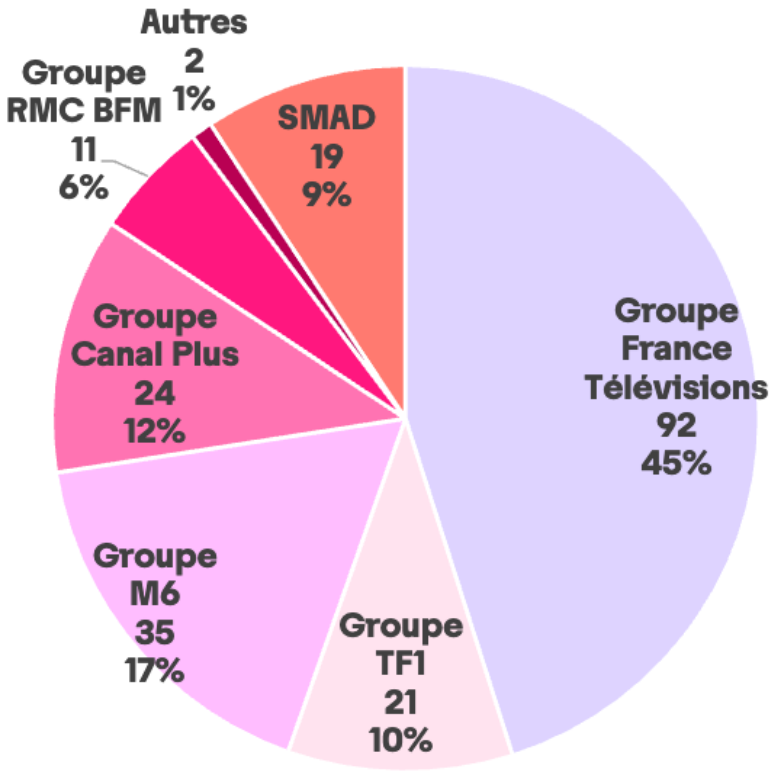

Source : Arcom

TOTAL Arcom = 204 M€ en 2024

+

Documentaires régionaux et ultra-marins de FTV **14 M€**

arte **45 M€**

TOTAL (en incluant ARTE) = 263 M€ investis en 2024

Le service public, c'est 57% de l'investissement dans le documentaire

Les streamers, c'est 7% pour 19 M€ d'investissement global dans le genre

1er commanditaire dans le monde

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

France tv — 1er commanditaire

arte — 5ème commanditaire

NETFLIX — 13ème commanditaire

- 7 groupes de service public européens parmi les 10ers commanditaires (47% du total des commandes)
- 70% des commandes proviennent des éditeurs linéaires (publics et privés)
- Baisse constante des commandes de documentaire des plateformes de SVoD (-36% depuis 2021/2022)

Sources : CNC d'après Ampere Analysis – Commissioning (documentaires commandés entre le Q2 2025 et le Q1 2026)

france•tv, un accord de 2024 qui avait permis de renforcer l'investissement

USPA — Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

440 M€ / an

1

105 M€ pour le documentaire,
dont 14 M€ pour le documentaire régional et ultra-marin

2

Revalorisation de l'apport horaire moyen de chacune de ces offres **de 25% au minimum**, **dès 2025** par rapport à l'apport horaire moyen constaté en 2023

LE MONDE EN FACE

NUANCES DE DOC

SCIENCE GRAND FORMAT

france•tvslash

LA CASE DU SIÈCLE

aux ARTS et cætera

= **18,4 M€ en 2023**

Financement de ces cases nécessairement **supérieur au réalisé 2023**

La revalorisation des apports doit conduire à une augmentation de **5 M€** du total consacré à ces cases **à horizon 2027**

Un accord parfaitement exécuté en 2025 malgré des tensions budgétaires accrues

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

355 sociétés de production ont produit avec FTV en 2025 vs. 361 en 2024

105 M€ dont 103 M€ en production et 2 M€ en achats de droits
dont 12,2 M€ dans le documentaire régional
et 2,3 M€ dans le documentaire ultra-marin

LE MONDE EN FACE

NUANCES DE DOC

SCIENCE GRAND FORMAT

france•tvslash

LA CASE DU SIÈCLE

aux ARTS et cætera

+25% apport horaire par rapport à 2023 pour la quasi-totalité des cases pour un total de 19,25 M€ vs. 18,4 M€ en 2023 soit +850 K€ (vs. + 5 M€ à horizon 2027)

85% de documentaires aidés par le CNC (vs. 81% en 2024 et 83% en 2023)

France Télévisions : des contributions de l'Etat en forte baisse

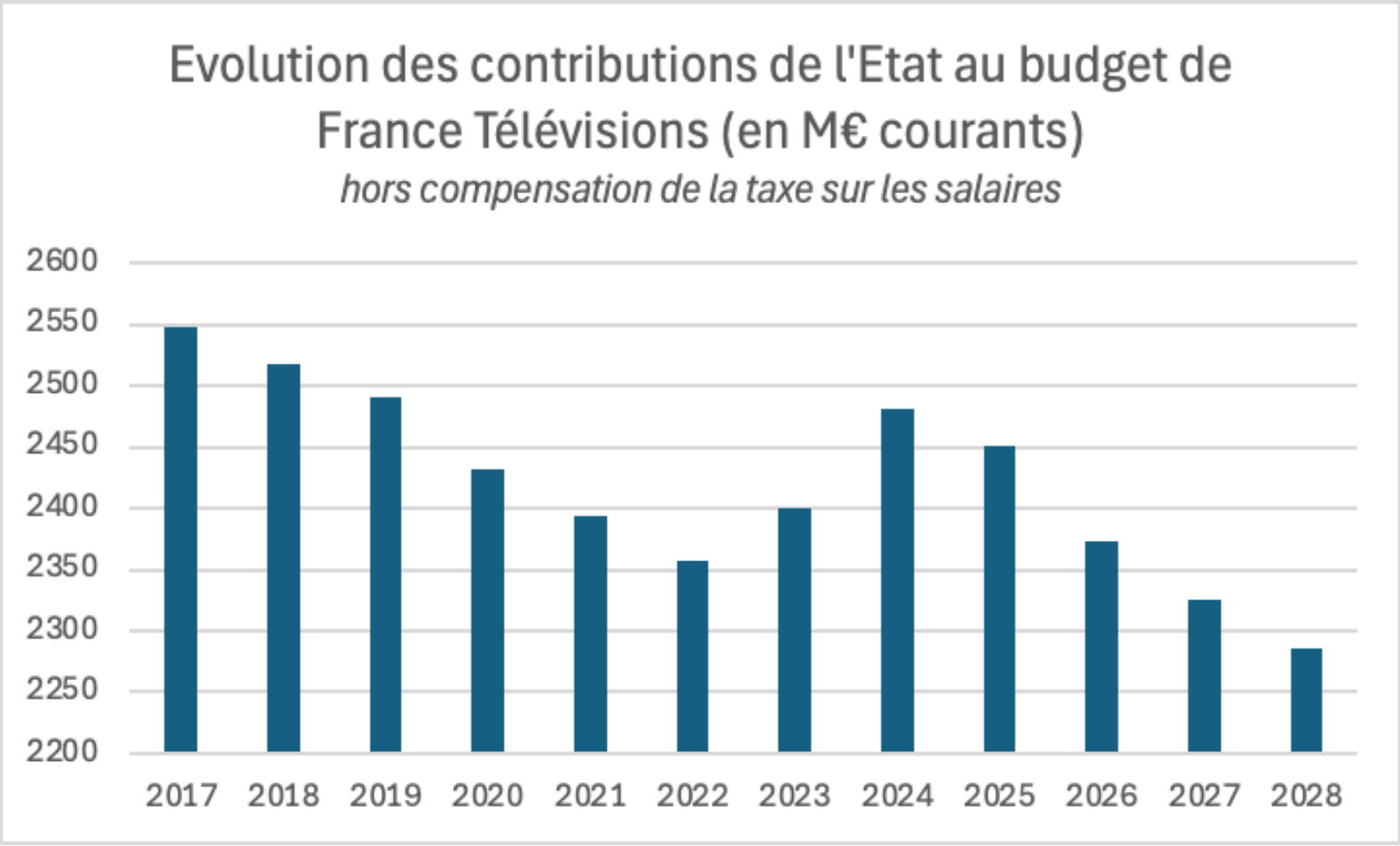

- -80 M€ en 2026 par rapport à 2025 (-30 M€ en 2025) ;
- Retour à l'équilibre en 2026 après un déficit de 33,5 M€ en 2025 ;
- Des économies de l'ordre de 150 M€ à réaliser ;
- Pour la 1ère fois, la création est mise à contribution avec une baisse dès la fin de l'année 2025 ;
- Baisse annoncée de 47 M€ des concours publics en 2027 et en 2028.

Source : Projet annuel de performances / Annexe au projet de loi de finances 2026

Un accord interprofessionnel bientôt réouvert

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
quotas nationaux	**393**	**394**	**410**	**408**	**408**	**409**	**427**	**427**	**427**	**427**
Fictions	252	257	275	266	267	267	282	290	285	284
Documentaires	95	92	90	94	95	93	94	88	93	92
Animation	27	27	28	28	29	30	30	30	30	30
Spectacles Vivants	18	17	17	17	16	17	17	17	17	18
videomusique										
Autres dépenses (1)	2	1	0	3	1	2	3	2	2	3
Documentaires régionaux et ultra-marins	**11**	**11**	**11**	**13**	**14**	**14**	**13**	**14**	**14**	**14**
CREATION	**404**	**405**	**421**	**421**	**422**	**422**	**440**	**440**	**440**	**440**

(1) Audiodescription
Doublage
Financement festival
Promotion des œuvres
Formation des auteurs

Baisse annoncée de l'investissement dans le documentaire de l'ordre de 5 M€ en 2026

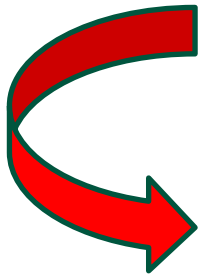

Aucune discussion à ce stade car la construction du budget 2027 reste très compliquée avec un risque de baisse de l'investissement en faveur de la création au niveau de l'obligation du décret (380 M€)

Quel intérêt pour les producteurs de conclure un accord interprofessionnel ?

france•tv : l'accélération de la plateformisation

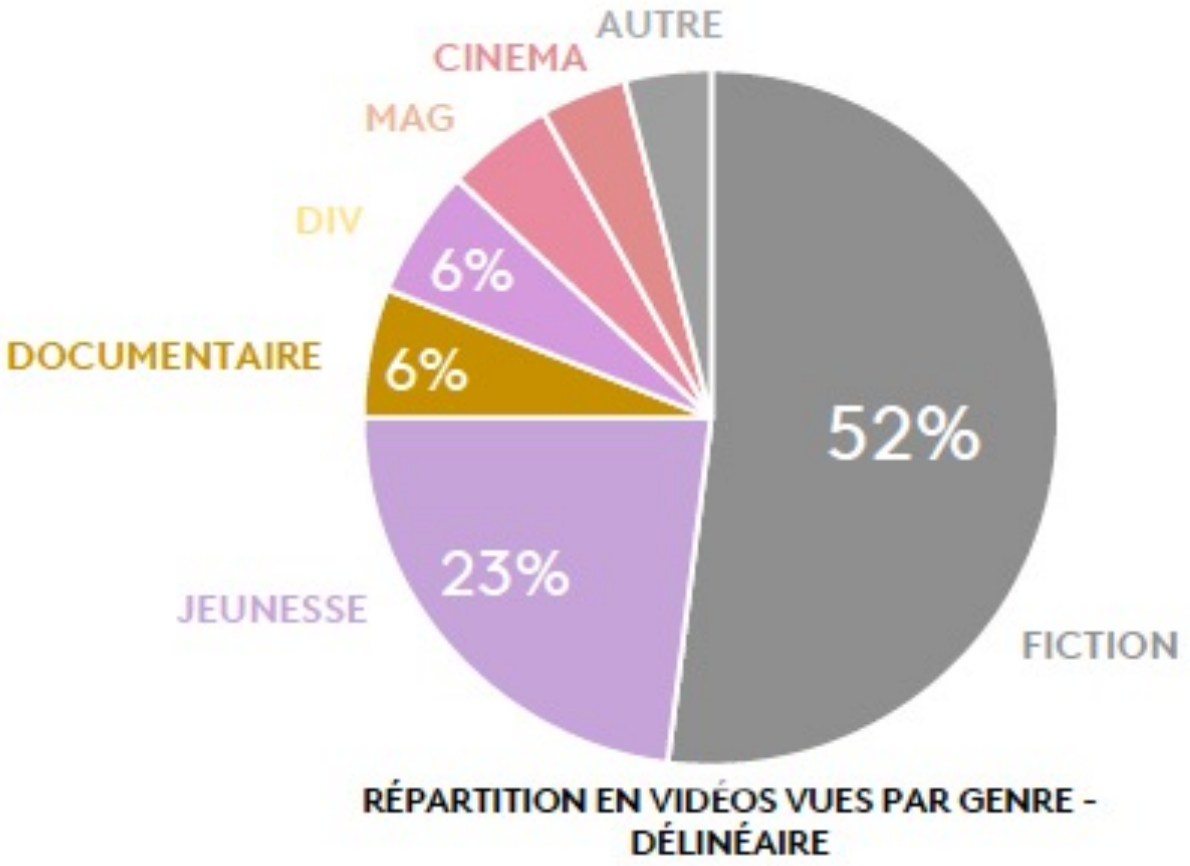

La plateformisation va se traduire par une réduction des besoins de programmes des éditeurs historiques.

Quelles seront les genres les plus concernés ?
Quels types de documentaire seront les plus fragilisés ?

Combien de documentaires va produire FTV ?
A quel rythme cette baisse va-t-elle s'effectuer ?

Comment exposer et promouvoir le documentaire pour mieux exister dans ce « nouveau monde » ?

Comment éditorialement passons-nous d'une logique de chaînes et de cases identifiées à une logique de plateforme et de silos ?

Source : France Télévisions

L'hyper-distribution : les éditeurs à la recherche du public

Tout est dans tout : abolition des distinctions entre Free TV, Pay TV, SVoD, VoD
Où se situe la frontière entre distribution d'une offre et exploitation ?

YouTube : une forte progression en France

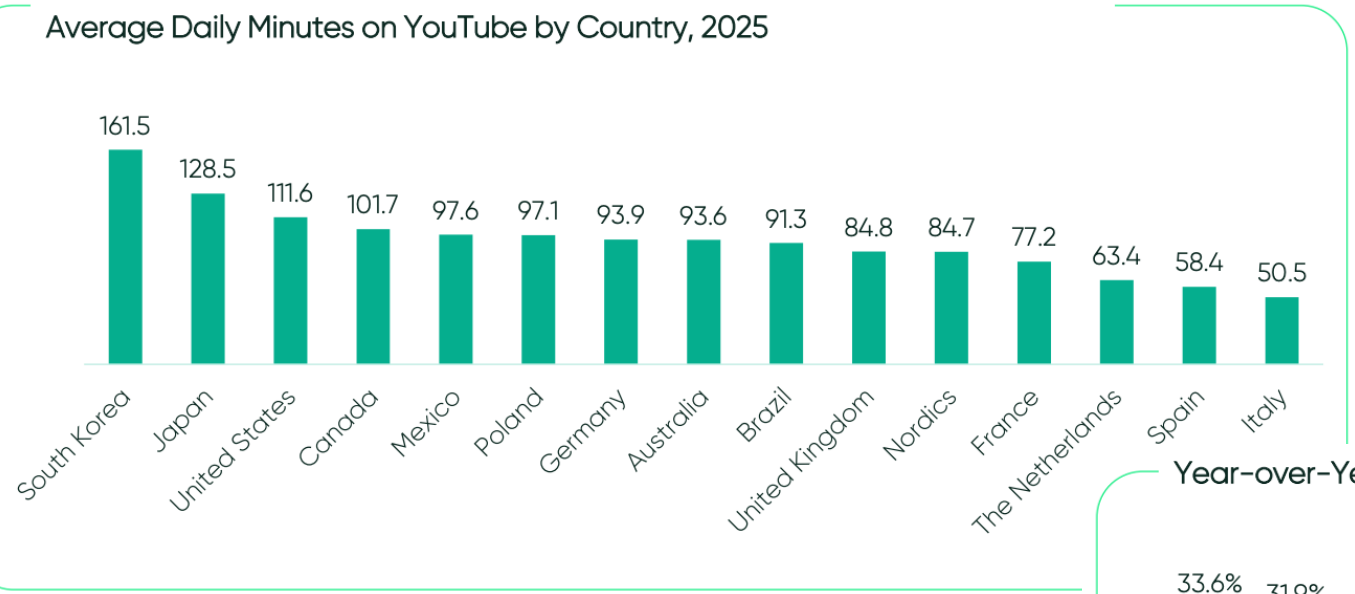

France : 12ème sur 15 pays étudiés

Mais la plus forte progression en 2025

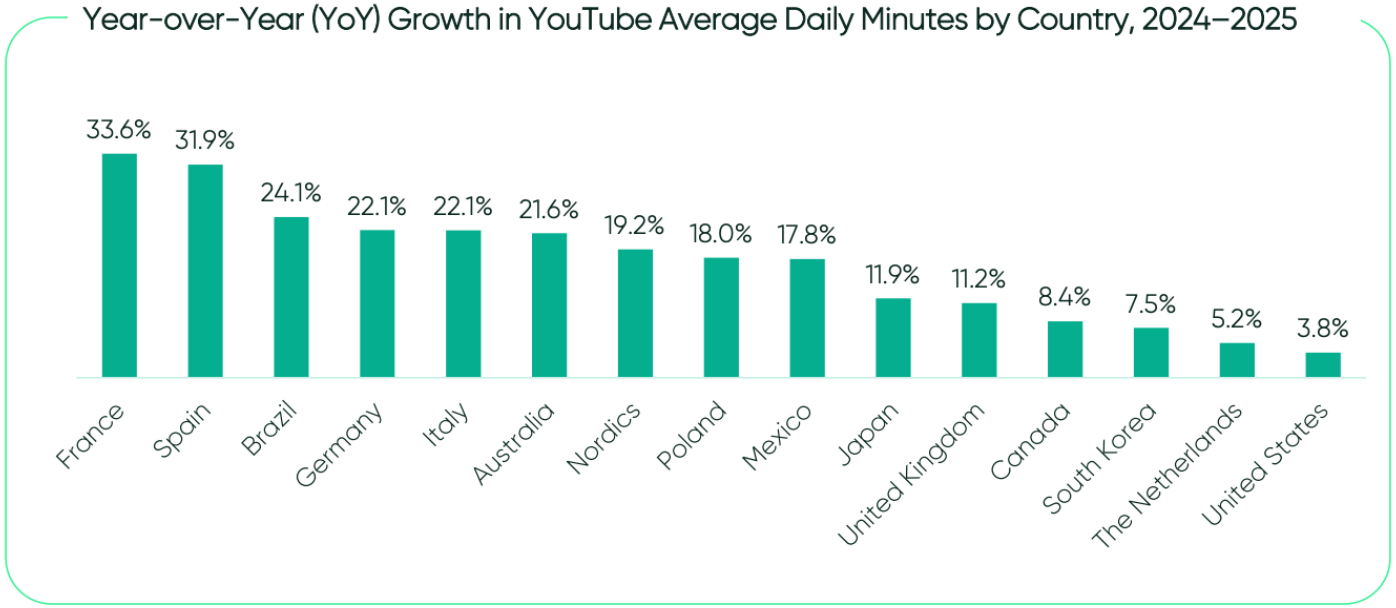

Source : Etude Digital i – The YouTube Era : 2025 in review
Panel : Etats-Unis, Canada, Mexique, Brésil, Royaume-Uni, France, Italie, Allemagne, Espagne, Danemark, Norvège, Finlande, Suède, Pologne, Pays-Bas, Corée du Sud, Japon, Australie

YouTube : l'heure de vérité approche

Une double offensive :

- dans le **PLF 2027** pour mettre fin à l'abattement dont bénéficie les plateformes de partage vidéo et réseaux sociaux pour le paiement de la TSV, taxe alimentant le budget du CNC ;

- dans le **cadre de la directive SMA** pour mieux intégrer ces acteurs dans le dispositif des obligations d'investissement. Elles sont déjà couvertes par la directive depuis 2018 mais avec des obligations minimales concentrées sur la protection des mineurs et quelques interdictions publicitaires.

Une vaste mobilisation orchestrée par l'USPA et AnimFrance, en France et en Europe, afin de saisir l'opportunité de la révision de la directive SMA :

CEPI EUROPEAN AUDIOVISUAL PRODUCTION

Eurocinema The Audiovisual Producers

LA FILIÈRE LaFA AUDIOVISUELLE

En quelques mois, le sujet s'est imposé et pourrait être traité dans le cadre de la révision de la directive SMA.

YouTube : l'heure de vérité approche

La directive SMA **n'empêche pas l'intégration des plateformes de vidéo et réseaux sociaux** dans le régime de contribution à la création, par le biais d'obligations directes ou indirectes.

Le décret du gouvernement flamand du 29 mars 2024 inclut notamment **les fournisseurs de services de plateformes de partage de vidéos** dans la liste des « *investisseurs qui participent annuellement à la production d'œuvres audiovisuelles sous la forme d'une* ***contribution financière directe*** *à la production d'œuvres audiovisuelles ou sous la forme d'une contribution financière équivalente au Fonds audiovisuel flamand.* »

La Commission européenne a considéré que la Directive SMA le permet, à condition que les **principes de proportionnalité et de non-discrimination** soient respectés.

Le décret flamand est attaqué par les acteurs américains concernés !

La révision de la directive SMA doit conduire à fournir aux Etats membres qui souhaitent s'engager dans cette voie, la sécurité juridique nécessaire.
Sans modifier les définitions prévues dans la directive, il doit être possible d'en préciser les modalités d'application.

Sources : réponse de la Commission européenne à la Notification 2023/136-137/B, « C(2023) 4416 final, du 27 juin 2023)

arte : accélération de son développement européen

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Développement européen de la chaîne franco-allemande avec des demandes de mise à disposition de versions multilingues sous-titrées en 17 langues (24 à terme)
==> plus d'une quarantaine de territoires européens concernés

Europe de l'Ouest = 54,5% des exportations du documentaire

Europe de l'Est = 7,4% des exportations du documentaire

L'UE finance les coûts de sous-titrage pour la plateforme ARTE, mais aucun fonds pour l'acquisition des droits

Une ambition politique forte mais ni l'UE, ni l'Etat français ne veulent payer le coût de ce développement européen

Ce développement ne peut passer que par la mise en place d'un mécanisme négocié où le producteur et son distributeur gardent la main avec la possibilité de ne pas céder une version linguistique attachée à un territoire

La mise en cause du modèle de la production indépendante

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Des coûts de production qui augmentent
Des éditeurs de services qui ne peuvent pas suivre la hausse des coûts de production compte tenu de leurs difficultés financières.
DONC un risque producteur qui augmente

Une hyper-distribution qui attaque la valeur des actifs avec un second marché qui va avoir tendance à se réduire
Une contraction du marché international avec l'affaiblissement des services publics européens et des éditeurs privés
Des velléités de développement étranger des éditeurs qui pourraient sonner le glas de la production indépendante

Un producteur indépendant prend un risque car il a des actifs qu'il peut valoriser à terme sur le second marché et l'international

On rentre dans un monde d'incertitudes, de danger pour tous ceux et celles qui travaillent dans le documentaire. Compte tenu de leur poids dans la filière, de l'enjeu démocratique du documentaire qui est au cœur de leur mission de service public,
France Télévisions et ARTE ont une responsabilité particulière.

Salaire minimum du réalisateur de documentaire : à la recherche d'une solution

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Accord dans la fiction en septembre 2023

Minima salariaux Jour et semaine **Convention Collective**	Enveloppe Minimale de Réalisation Salaire brut et droits d'auteur brut **Accord Interprofessionnel**

Architecture proposée pour un accord global intégrant la part salariale et la part droits d'auteur au titre de la réalisation d'une œuvre documentaire

1ères étapes de la négociation en 2024

- définition du périmètre de l'accord : œuvres du répertoire de la SCAM

- sont concernés par l'accord : les auteurs-réalisateurs de documentaire / pas les journalistes qui dépendent d'une autre convention collective

Pas d'accord en vue alors qu'on est entré dans la 3ème année de négociation

IA : garder l'humain au centre de la création

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

- D'après le CNC, 58% des producteurs utilisent l'IA, considérée comme un outil au service des œuvres, de leurs créateurs et techniciens ;

- Si cet usage technologique entraine une transformation des tâches et des compétences, il **ne remplace pas pour autant l'intervention humaine ;**

- L'IAG peut, elle, contribuer à désintermédier les créateurs et l'œuvre. Ces risques doivent conduire à formuler **une politique publique qui encourage la compétitivité en préservant l'intervention humaine au sein du processus de création.**

Principaux apports de l'IA (%)

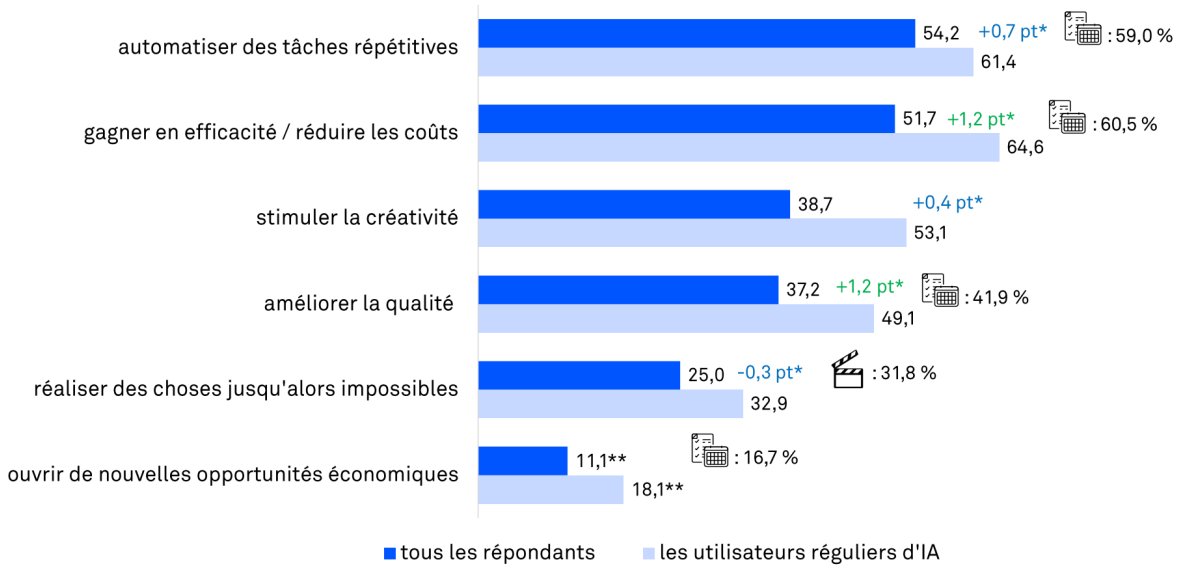

L'USPA est favorable à la mise en œuvre d'une conditionnalité telle qu'exprimée par la ministre de la Culture à Cannes, à savoir : exclure du bénéfice du soutien à la fois les œuvres pour lesquelles il n'y a pas d'auteur et les versions doublées réalisées sans intervention humaine

Sources : base 631 professionnels / baromètre usages IA / CNC / mai 2025

Nos priorités au sein de l'agenda européen

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

- **Intégrer les plateformes de partage de vidéos** aux régimes de financement et d'exposition des œuvres ;
- Assurer un **investissement pérenne des services de médias audiovisuels à la demande**, en faveur de la diversité et de la production inédite ;
- Favoriser le **maintien de l'IP** entre les mains des producteurs audiovisuels européens ;
- Préserver les **subventions publiques européennes** en faveur de la production indépendante ;
- Protéger le système des **licences territoriales** ;
- Favoriser la **transparence des audiences et des données** liées à la consommation des œuvres diffusées en Europe ;
- Améliorer la **visibilité des services d'intérêt généraux** sur les interfaces connectées.

CEPI EUROPEAN AUDIOVISUAL PRODUCTION

Eurocinema The Audiovisual Producers

Maintenir les aides publiques européennes

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

~~CREATIVE EUROPE~~

AGORA EU

Europe créative – Culture : créativité & coopération culturelles transfrontières
MEDIA+ : audiovisuel / jeux vidéo / journalisme et médias d'information
CERV+ : droits fondamentaux

- **Un enjeu budgétaire avant tout** :
  - Creative Europe : 2,4 Md€, dont 58% pour Media (1,4 Md €)
  - Agora : 8,6 Md€, dont 37% pour **MEDIA+ (3,2 Md €)**

  ! Combien pour l'audiovisuel et le cinéma dans cette poche globale ?

  - **Rapport du Parlement européen :** 55 % pour le volet « Culture et médias », soit **2,7 Md €**.

  ! Rassurant, mais même question !

- **Des subventions réservées aux producteurs indépendants** : à ce jour, ils sont visés « à titre principal » dans le texte du Conseil de l'Union européenne ;
- **Un impératif de transparence** : le Parlement européen devrait préconiser la réintégration des critères, nécessaires à la prévisibilité due aux bénéficiaires.
- **La prise en compte des spécificités du documentaire** : un sous-quota avait été obtenu sur TV&Online content : pourra-t-il perdurer ?

Tout va se jouer dans les prochains mois, d'abord au Parlement à la rentrée, puis en trilogue. Deux messages aux autorités françaises et européennes : préserver la capacité de financement des œuvres audiovisuelle et cinématographiques européennes.

USPA Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

www.uspa.fr

sunny side of the doc